

## LA SEMAINE DE VOTRE DEPUTE

du 7 au 11 décembre 2020



### > SEPARATISME ET DROIT LOCAL

Le projet de loi confortant le respect des principes de la République a été présenté en Conseil des Ministres le mercredi 9 décembre 2020, avant son examen à l'Assemblée nationale dès le début de l'année 2021.

**Ce texte propose de modifier plusieurs dispositions** sur lesquelles reposent certains des grands équilibres de notre République, à l'image de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

Les territoires d'Alsace et de Moselle connaissent une application spécifique de cette loi.

[Lire la suite](#)



### > DROIT LOCAL ET ASSOCIATIONS

Depuis 2017, les organisations caritatives ou à but non lucratif ont la possibilité de collecter des fonds depuis leur page Facebook. En cette fin d'année 2020, susceptible d'entraîner une hausse espérée des dons, les ...

[Lire la suite](#)



### > INSTRUCTION EN FAMILLE

La liberté de l'enseignement permet de faire le choix de l'instruction à domicile pour des raisons de santé, de conviction, ou simplement pour accompagner différemment ses enfants dans l'apprentissage. Ce mode ...

[Lire la suite](#)



### > ENJEUX AGRICOLES

Le député Raphaël Schellenberger a été convié à participer à un après-midi d'échanges avec les représentants de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et ...

[Lire la suite](#)



### > LIBERATION DE RAMMERSMATT

Dimanche 6 décembre, le député a pris part à la cérémonie commémorant la libération de la commune de Rammersmatt. Il y a 76 ans, en décembre 1944, le commando de Cluny - formé de volontaires venus des maquis de ...

[Lire la suite](#)



La permanence parlementaire se trouve au 8 rue James Barbier à Cernay.

Le député et son équipe se tiennent à votre disposition par téléphone au 03 89 28 20 59, ou par mail à [raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr](mailto:raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr)